



Extension contrat auto ecole

Par **lilizou14**, le **01/10/2009** à **19:49**

Bonjour,

J'ai signé un contrat d'un an (code + conduite) le 1er septembre 2008 dans une auto école. Première date de code début janvier 2008, je le rate de peu. Je demande alors toutes les semaines à l'auto école une nouvelle date. On me dit que ce n'est pas possible tout de suite car il y a peu de places.

Septembre 2009, elle concède a enfin me donner une nouvelle date d'examen, que je réussis. De retour à l'auto école, on m'annonce que j'ai dépassé mon contrat d'un an et que je dois payer une extension de contrat de 200€ pour 6mois.

Est-ce légal sachant que j'aurai pu honorer mon contrat en ayant une seconde date de code moins de 9 mois après la première?

D'autre part, mon contrat ne contient aucun article précisant les obligations de l'auto école en termes de présentation ou des moyens pour dispenser la formation, y a-t-il vice de contrat?

Merci pour toute l'aide que vous voudrez bien m'apporter.